

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 305

11 février 2010

### SOMMAIRE

Alexandre Immo International S.A. ....	14639	Kwadrinvest Holding .....	14640
Barbican S.A. ....	14636	Lingupedia Investments S. à r. l. ....	14619
BHF-BANK International .....	14625	LQMS Luxemburger Gesellschaft zur Zer-	
Café Nau S.à r.l. ....	14603	tifizierung von Managementsystemen	
Catalyst Alpha 4 S.à r.l. ....	14629	Sàrl .....	14618
Catalyst Alpha 5 S.à r.l. ....	14629	Luxaviation S.A. ....	14625
Catalyst EPF Luxembourg 1 S.à r.l. ....	14633	MR CIE S.à r.l. ....	14601
Chardonbleu S.A. S.P.F. ....	14625	Nexim S.A. ....	14607
Chiaoni Import S.A. ....	14639	Obeche .....	14606
Cognis S. à r.l. ....	14632	Pergam Partners III & Cie S.C.A. ....	14639
Corbox S.A. ....	14637	Pergam Partners IV & Cie S.C.A. ....	14639
Emerge Capital .....	14607	Project 4 Invest (SPF) S.A. ....	14599
EPI Light S.à r.l. ....	14610	RDF Investissement .....	14620
Euro-Planning & Consultants S.A. ....	14613	Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l. ....	14640
Finaries .....	14620	Science 14 .....	14594
Findel Finance Holding S.A.H. ....	14615	Sculptor Holdings S.à r.l. ....	14618
Finholding Participations S.A. ....	14636	Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l. ....	14619
First Nis Regional Fund .....	14630	Severn Trent Luxembourg Investments	
Forest S.A. ....	14636	and Holdings S.à r.l. ....	14633
GE Fanuc Intelligent Platforms Europe		SOF International Hotel S.à r.l. ....	14633
S.A. ....	14624	Specialty Coating Systems Luxembourg	
Gestion Conseil Formation S.A. ....	14640	.....	14638
Gestom S.A. ....	14637	Stonehenge Participations S.A. ....	14637
Initial Prod S.A. ....	14597	TIB Holding S.A. ....	14595
International Artsana S.A. ....	14638	Trade and Properties S.A. ....	14640
King's Cross Asset Funding 1 .....	14613	Tsedek S.A. ....	14597
King's Cross Asset Funding 11 .....	14616	Universal Trader S.A. ....	14640
King's Cross Asset Funding 28 .....	14608	VIII Euro Eco Hotels S.à r.l. ....	14633
King's Cross Asset Funding 5 .....	14634	VK S.à r.l. ....	14604

**Science 14, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.247.

---

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

Mr. Garrett Kelleher, company director, residing at 32, Herbert Park, Dublin 4, Ireland.

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on December 22, 2009.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- "Science 14", a Luxembourg private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg trade and company register under number B 114.247, (hereinafter referred to as the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 21<sup>st</sup>, 2005, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 912 of May 10<sup>th</sup>, 2006.

- The articles of the Company have not been amended since the Company's incorporation.

- The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the Managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Garrett Kelleher, dirigeant de société, résidant au 32, Herbert Park, Dublin 4, Irlande

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 22 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- "Science 14", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.247 (ci-après la "Société"), a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 912 du 10 mai 2006.

- Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

- Le comparant est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge aux Gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2009. Relation: ECH/2009/2051. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 4 janvier 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010011231/89.

(100004471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

### **TIB Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.816.

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TIB HOLDING S.A." avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger WURTH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1969, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 17 du 30 janvier 1970, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 16 décembre 1980, modifiée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 20 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 523 du 3 novembre 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 8.816, au capital social de cinq cent douze mille euros (EUR 512.000,00), représenté par six mille quatre cents (6.400) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (EUR 80,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine GASHONGA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme holding "TIB HOLDING S.A.".

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding "TIB HOLDING S.A.".

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer liquidatrice:

"Merlis S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 111.320.

La liquidatrice a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Elle peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

La liquidatrice est dispensée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Elle peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'elle détermine et pour la durée qu'elle fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Schul, S. Gashonga, O. Milyutina, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 57187. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012649/73.

(100005751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

**Tsedek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 51.983.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**A COMPARU:**

La société KOKAB S.A., avec siège social à L-5413 CANACH, 4, Kaulenwiss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.973, représentée par son administrateur unique Madame Bérengère FISCHER-LAN-DANGER, employée privée, demeurant à L-5413 CANACH, 4, Kaulenwiss.

Laquelle société comparante représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "TSEDEK S.A.", avec siège social à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.983, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 541 en date du 23 octobre 1995.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à un million deux cent cinquante mille francs français (1.250.000.- FF) représenté par mille deux cent cinquante actions (1250), de mille francs français (1.000.- FF) chacune.

III. Que la soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que la soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que la soussignée, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que la soussignée donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée remet au notaire les certificats d'actions de la société en sa possession pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-5413 CANACH, 4, Kaulenwiss.

*Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fischer-Landanger, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15336. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010011232/47.

(100004503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Initial Prod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.464.

—  
L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INITIAL PROD S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 99464, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 427 du 22 avril 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Yves BILLOIN, réalisateur-producteur, né à Nouvion-sur-Meuse (France), le 12 janvier 1946, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières, 7, rue du Professeur Rivet.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation, de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2009. Relation: MER/2009/2448. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 2010.

M. LECUIT.

Référence de publication: 2010012796/61.

(100005870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

### **Project 4 Invest (SPF) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.496.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 4 décembre 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. La société FGA (Luxembourg) S.A., immatriculé au RC Luxembourg B 61096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 4 décembre 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de Project 4 Invest (SPF) S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,- €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.



Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou de la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille deux. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

FGA (LUXEMBOURG) S.A. prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999 actions
Monsieur Aniel GALLO, prénommé, une action . . . . .	1 action
TOTAL: MILLE ACTIONS . . . . .	1000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100.000,- Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf. La première assemblée générale se tiendra en deux mille dix.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2000,- €).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel GALLO, prédit.
- Madame Mireille MASSON, administrateurs de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
- Madame Madeleine ALIE, administrateurs de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

3. Est nommé administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration pour une durée de six ans: Monsieur Aniel GALLO, prédit.



Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: PACHE, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15891. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2010.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010011503/117.

(100004063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**MR CIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.900,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.319.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch / Alzette.

There appeared:

Mr. Xavier Marin, born on May 25, 1957 in Rouen (France), residing at 100, Rue du Bac, 75007 Paris (France), and

Mr. Philippe Renaud, born on December 23, 1970 in Metz (France), residing at 42, Rue Cardinet, 75017 Paris (France),

Here represented by Mrs. Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given in December 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are currently the sole shareholders of the private limited liability company Incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of MR CIE S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.319, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of June 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1686 of August 9, 2007, and which bylaws have not been amended since.

II. The share capital of the Company presently amounts to thirty-one thousand nine hundred Euro (EUR 31,900.-) represented by three hundred and seventeen (317) class A shares and two (2) class B shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The appearing parties are currently the sole owners of all the shares of the Company.

IV. The appearing parties declare to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

V. The appearing parties, as shareholders of the Company, expressly declare to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

VI. The appearing parties declare that the activity of the Company has ceased; that all assets of the Company are transferred to the shareholders, who are personally, jointly and severally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; that the liquidation of the Company has been done pro rata the shareholders' rights and the liquidation of the Company is considered to be closed.

VII. The appearing parties declare that the shareholders' register of the dissolved Company will be cancelled.

VIII. The shareholders wholly and fully discharge the managers of the dissolved Company of their mandate until the date hereof.

IX. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the former registered office of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, she signed together with Us, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch / Alzette.

Ont comparu:

M. Xavier Marin, né le 25 mai 1957 à Rouen (France), résidant au 100, Rue du Bac, 75007 Paris (France), et

M. Philippe Renauld, né le 23 décembre 1970 à Metz (France), résidant au 42, Rue Cardinet, 75017 Paris (France),

Ici représentés par Mlle Marie Amet-Hermes, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données en décembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont actuellement les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MR CIE S.à r.l. (la "Société"), avec siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.319, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, reçu en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1686 du 9 août 2007, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

II. La Société a actuellement un capital social de trente et un mille neuf cents Euro (EUR 31.900,-) représenté par trois cent dix-sept (317) parts sociales de catégorie A et deux (2) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

III. Les comparants sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société.

IV. Les comparants déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Les comparants, en leur qualité d'associés de la Société, déclarent expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

VI. Les comparants déclarent que l'activité de la Société a cessé; que les associés sont investis de tout l'actif et qu'ils répondront personnellement, conjointement et solidairement de tous les engagements de la Société, même ceux inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits des parties et est achevée.

VII. Les comparants déclarent qu'il sera procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VIII. Les comparants déclarent que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX. Les comparants déclarent que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, Incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010013218/99.

(100006485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Café Nau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4819 Rodange, 18, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.497.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Alain LOQUY, chauffeur-livreur, demeurant à L-4819 Rodange, 18, rue de la Gendarmerie.

2) Monsieur Gaëtan LOQUY, serveur, demeurant à L-4819 Rodange, 18, rue de la Gendarmerie.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "CAFE NAU S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration et hébergement avec location de chambres,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises,
- ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Alain LOQUY, prèdit, .....	50 parts
2.- Monsieur Gaëtan LOQUY, prèdit, .....	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par apport en nature d'un fonds de commerce (installations, mobilier, machine à café, jeux, téléviseur, four, frigos, congélateur et la clientèle exploité à L-4818 Rodange, 2, avenue Dr Gaasch, dont ils déclarent sous leur unique responsabilité, être les seuls propriétaires.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est dès à présent ainsi à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENTS SOIXANTE-DIZ EUROS (EUR 870,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Idalina GONCALVES DE BRITO, gérante de société, demeurant à L-4709 Pétange, 5, rue Adolphe.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Gaëtan LOQUY, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4819 Rodange, 18, rue de la Gendarmerie.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé A. Loquy; G. Loquy, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15894. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2010.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010011504/87.

(100004081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

#### **VK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5833 Alzingen, 9, rue Abbé Edouard Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 150.498.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Mademoiselle Vera KLATKA, sans état particulier, née à Luxembourg, le 24 février 1988, demeurant à L-5833 Alzingen, 9, rue Abbé Edouard Garnich.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "VK S.à r.l.", faisant le commerce sous l'enseigne "Royal Flush".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Alzingen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de marchandises de toutes sortes et en particulier de produits de fin de série.

En général elle peut faire toutes opérations commerciales immobilières, mobilières ou commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associée unique Mademoiselle Vera KLATKA, sans état particulier, demeurant à L-5833 Alzingen, 9, rue Abbé Edouard Garnich, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

**Art. 6.** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 970,- €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5833 Alzingen, 9, rue Abbé Edouard Garnich.

Le siège d'exploitation est établi à L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Mademoiselle Vera KLATKA, préqualifiée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Klatka, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55188. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 janvier 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010011505/96.

(100004095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Obeche, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 47.475.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 a reconduit pour une terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

OBECHÉ

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010013481/17.

(100006960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.530.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 7 décembre 2009.*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

Madame Susan Cox, Messieurs Michel Y. de Beaumont, Philippe A. Embiricos, Jean-Michel Gelhay et Donald Villeneuve, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,

2. de réélire:

Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

*Pour EMERGE CAPITAL*

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.**

*Agent Domiciliaire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2010012743/21.

(100005988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

---

**Nexim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 108.782.

—  
L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "NEXIM S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, rue Wurth Paquet, L-2737 Luxembourg (la "Société"). La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 108.782. La Société a été constituée suivant acte tenu par devant le notaire instrumentant en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1092 du 25 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte tenu par devant le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2966 du 20 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.



C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: La société EUROTIME S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DETREMBLEUR, A. SIOEN, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16228. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013213/66.

(100006972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**King's Cross Asset Funding 28, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.614.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 28", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 123.614 in-

incorporated by a notarial on 16 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 406 on 16 March 2007 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 28", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613 constituée suivant un acte notarié en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 406 du 20 mars 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Seconde résolution*

L'Associé DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

## Troisième résolution

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/541. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012561/100.

(100005654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

**EPI Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.283.750,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.383.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPI Light S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, incorporated by deed enacted on the 15<sup>th</sup> day of September 2006, registered at the Luxembourg trade register section B number 119383, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2076 of November 7<sup>th</sup>, 2006 whose articles of association have been amended by deed enacted on October 12, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2296 of December 8, 2006; and by a notarial deed enacted on the February 22, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 977 of May 25, 2007 and by a notarial deed enacted on the August 11, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2430 of October 4, 2008.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 80.775 (eighty thousand seven hundred seventy-five) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 264.375.- (two hundred sixty-four thousand three hundred and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2.019.375.- (two millions eighteen thousand three hundred and seventy-five euros) to EUR 2.283,750.- (two million two hundred eighty-three thousand seven hundred and fifty euros) by the issue of 10,575 (ten thousand and five hundred seventy-five) class A shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription and full payment of the new units by contribution in kind by the conversion into capital of an unquashed and immediately payable claim of EUR 264.375.- (two hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euros) existing against the Company in favour of EPI Orange Holdings Sàrl, and available for the conversion into capital.

3. Acceptation by the managers of the Company.

4. Amendment of article eight of the articles of association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 264,375.- (two hundred sixty-four thousand three hundred and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2.019.375.- (two millions eighteen thousand three hundred and seventy-five euros) to EUR 2.283,750.- (two million two hundred eighty-three thousand seven hundred and fifty euros) by the issue of 10.575 (ten thousand and five hundred seventy-five) class A shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

*Second resolution*

The meeting resolves to admit the subscription of the 10.575 (ten hundred five hundred seventy-five) class A units by EPI Orange Holdings S.àr.l., the sole partner of the Company.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervene EPI Orange Holdings, prenamed subscriber, which declared to subscribe to 10.575 (ten thousand five hundred seventy-five) class A units and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of EPI Orange Holdings S.ar.l. to the extent of EUR 264.375.- (two hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five). The existence and the value of the said claim and of the waiver of this claim by EPI Orange Holdings S.ar.l. in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene the managers of the Company, represented by Mrs Rachel Uhl, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article eight of the articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2.283,750. - (two million two hundred eighty-three thousand seven hundred and fifty euros) represented by 83,272 shares of Class A (herein referred to as "Class A Shares ") and 8,078 shares of Class B (herein referred to as "Class B Shares"; the class A Shares and the Class B Shares being hereafter to as the "Shares"), with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPI Light S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 15 septembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 119383, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2076 du 7 novembre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu le 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2296 du 8 décembre 2006, et suivant acte notarié reçu le 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 977 du 25 mai 2007, et suivant acte notarié reçu le 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2430 du 4 octobre 2008

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANS SEN, juriste, demeurant à Luxembourg. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 80.775 (quatre-vingt mille sept cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 264.375,- (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.019.375,- (deux millions dix-neuf mille trois cents soixante-quinze euros) à EUR 2.283.750,- (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 10.575 (dix mille cinq cent soixante-quinze) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, et exigible d'un montant de EUR 264.375,- (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), existant à la charge de la Société au profit de EPI Orange Holdings S.à.r.l.

3.- Acceptation par les gérants de la Société.

4.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 264.375,- (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.019.375,- (deux millions dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) à EUR 2.283.750,- (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 10.575 (dix mille cinq cent soixante-quinze) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 10.575 (dix mille cinq cent soixante-quinze) parts sociales de Classe A par l'associé unique, EPI Orange Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103548.

#### *Souscription - Paiement*

Intervient ensuite EPI Orange Holdings S.à.r.l., souscripteur prédésigné, qui a déclaré souscrire à 10.575 (dix mille cinq cent soixante-quinze) parts sociales de Classe A, et les libérer intégralement par la conversion en capital de sa créance certaine et liquide et exigible à rencontre de la Société et en faveur de EPI Orange Holdings S.à.r.l., à hauteur d'un montant de EUR 264.375,- (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros).

L'existence et la valeur de la dite créance ainsi que la renonciation à cette créance par EPI Orange Holdings S.à.r.l. en échange de sa conversion en capital social ont été certifiées au notaire instrumentant.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés en vertu d'une procuration qui restera annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscriptions et libération.

*Troisième résolution*

Au regard des résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.283.750,- (deux millions deux cents quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante euros) représentée par 83.272 (quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-douze) parts sociales de Classe A (ci-après dénommés "Parts Sociales de Classe A") et 8.078 (huit mille soixante-dix-huit) parts sociales de Classe B (ci-après dénommés "Parts Sociales de Classe B; les Parts Sociales de Classe A et Parts sociales de Classe B sont ensemble ci-après dénommées "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55167. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme à l'original.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010011500/161.

(100004196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**Euro-Planning & Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 106.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010013677/9.

(100006465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**King's Cross Asset Funding 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.392.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 1", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.392, incorporated by a notarial on 1 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1054 on 18 October 2005 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 1", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.392 constituée suivant un acte notarié en date du 1<sup>er</sup> juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 18 octobre 2005 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.



*Seconde résolution*

L'Associé DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

*Troisième résolution*

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/530. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012563/100.

(100005491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

**Findel Finance Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 25.193.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société VICTORY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège à Unit 6, Caves Professional Centre, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 30 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I - Que la société anonyme FINDEL FINANCE HOLDING S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.193 (NIN 1986 4007 204) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 novembre 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 19 février 1987, et dont une rectification a été publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 147 du 22 mai 1987.

Les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 10 septembre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 26 février 1991;

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 743 du 10 septembre 2001.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 12 juin 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 361 du 6 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 272 du 25 mars 2005.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trois cent mille Euros (€ 300.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente Euros (€ 30.-), intégralement libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société FINDEL FINANCE HOLDING S.A.H., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à VICTORY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme FINDEL FINANCE HOLDING S.A.H. est dissoute de plein droit, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné le livre des actionnaires de la société qui à l'instant et en présence du notaire soussigné a été annulé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 janvier 2010. Relation: ECH/2010/38. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 04 janvier 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010013115/59.

(100006295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

### **King's Cross Asset Funding 11, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.397.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 11", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.397 incorporated by a notarial on 30 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 687 on 4 April 2006 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 11", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.397 constituée suivant un acte notarié en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 687 du 4 avril 2006 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DECIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Seconde résolution*

L'Associé DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

*Troisième résolution*

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/533. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la pré dite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012565/100.

(100005492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

---

**LQMS Luxemburger Gesellschaft zur Zertifizierung von Managementsystemen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 32, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 47.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013087/11.

(100005996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

---

**Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

Il résulte des résolutions des Associés en date du 15 décembre 2009, de la société Sculptor Holdings S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Election des Gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 15 décembre 2009:

Monsieur Joël Frank, né le 14 avril 1955 à New York, aux Etats Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 9 West 57<sup>th</sup> Street, 39<sup>th</sup> Floor, 10019 New York, Etats Unis d'Amérique.

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 15 décembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holdings S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010012567/25.

(100005568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

---

**Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.743.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 15 décembre 2009, de la société Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election des Gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 15 décembre 2009:

Monsieur Joël Frank, né le 14 avril 1955 à New York, aux Etats Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 9 West 57<sup>th</sup> Street, 39<sup>th</sup> Floor, 10019 New York, Etats Unis d'Amérique.

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 15 décembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010012570/25.

(100005527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

---

**Lingopedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 décembre 2009 que la société FDH Investments SA a cédé 445 parts sociales qu'elle détenait à la société Falrose Equity Investments Ltd, ayant son siège social à Michalakopoulou, 12, 4th Floor, Flat / Office 401, P.C 1075, Nicosia, Cyprus, enregistrée sous le numéro HE 202 620.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2010013465/14.

(100006343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Finaries, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 39.202.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle  
tenue à Luxembourg le 30 juillet 2009*

L'assemblée décide de nommer pour un nouveau mandat d'administrateur:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Maurice HOUSSA, employé privé, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer pour un nouveau mandat de commissaire aux comptes la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes ainsi nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2010013466/24.

(10006460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**RDF Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.560.

L'an deux mille neuf,

Le quinze décembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à ESCH-SUR-ALZETTE

A comparu:

TC MANAGEMENT S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama,

ici représentée par Madame Sofia Afonso - Da Chao Conde, employée privée avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, datée du 15 décembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RDF INVESTISSEMENT".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

La siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle pourra également faire des investissements dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe, et mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en soixante-deux (62) actions de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.



Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chacun des administrateurs.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

## Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Disposition générale

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier vendredi du mois de mai 2011 à 11.00 heures.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "TC MANAGEMENT S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les soixante-deux (62) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à deux.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, né à Arlon (Belgique), le 28 mars 1955, avec adresse professionnelle à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer,

b) Monsieur Alain TIRCHER, expert-comptable, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 13 mars 1959, avec adresse professionnelle à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer,

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société TAX CONSULT, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.223.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Le siège social est établi à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010012507/219.

(100005619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

**GE Fanuc Intelligent Platforms Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.114.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 30 septembre 2009*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 30 septembre 2009 que:

- la démission par Matthew HARDT de ses fonctions d'administrateur B de la Société a été acceptée avec effet au 28 août 2009; et

- Kenneth S. BOWLES, né le 3 juillet 1974 à Clarksville au Tennessee (Etats-Unis d'Amérique), résidant à titre professionnel au 2500 Austin Drive, Charlottesville, 22911 Virginie (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé administrateur B en remplacement de Matthew HARDT avec effet au 28 août 2009 et pour un mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010013468/19.

(100006508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**BHF-BANK International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 10.008.

Der Jahresabschluss der BHF-BANK Aktiengesellschaft Frankfurt, Muttergesellschaft der BHF-BANK International S.A., wurde beim Handelsregister eingereicht.

Luxembourg, den 7. Januar 2010.

Thomas Kruse / Gabriele Ochner

*Directeur / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010013469/12.

(100006574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Luxaviation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg, Cargo Centre West.

R.C.S. Luxembourg B 139.535.

Je soussigné, Christian Heinzmann, né le 02-04-1953 à Anvers, Belgique, demeurant à 106, route de Diekirch à 7220 Helmsange, déclare démissionner de mon poste d'administrateur délégué de la société Luxaviation S.A. RC. Lux: B 139535, sise à Luxembourg Airport, L- 1110 Luxembourg, à dater de ce jour.

Certifié sincère et véritable

Christian Heinzmann

Référence de publication: 2010013470/12.

(100006865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Chardonbleu S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.568.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est au 39, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2.- Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHARDONBLEU S.A. S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000,-), représenté par DEUX CENTS (200) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### Titre IV. - Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### Titre V. - Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin à 15.15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le 31 décembre 2010.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier mardi du mois de juin en 2011.

##### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1) La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ACTIONS . . . . .	199
2) Monsieur Norbert SCHMITZ, préqualifié, UNE ACTION . . . . .	1
TOTAL: DEUX CENTS ACTIONS . . . . .	200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-)

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

a) Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) La société anonyme "FMS SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur, (RCS Luxembourg section B numéro 101.240) est nommé représentant permanent Monsieur Hugues DUMONT, employé privé, né à Ixelles, le 3 mars 1959, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

c) La société anonyme "S.G.A. SERVICES S.A." ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, (RCS Luxembourg section B numéro 76.118); est nommée représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée



privée, née à Uccle (Belgique), le 4 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16109. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010012508/213.

(100005642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

---

**Catalyst Alpha 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.794.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013476/15.

(100006879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Catalyst Alpha 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.648.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013477/15.

(100006877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**First Nis Regional Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.072.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FIRST NIS REGIONAL FUND SICAV (in liquidation) (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 48072), incorporated on June 24, 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 301 of 1994. The Company's life has expired as from 28<sup>th</sup> November 2006 and that the Company has consequently been wound up and put into liquidation.

The meeting was chaired by Mr. Jean-Pierre Hollanders, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Bouchra Ermiti, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Denise Outhwaite, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered letter sent to all the shareholders on the 18<sup>th</sup> November 2009 and by notices published in the d'Wort and the Tageblatt on November 23 and on November 30, 2009.

II.- That shareholders of the Company represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time as the proxy with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list that out of shares in issue, 125,000 shares are present or represented at the meeting. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To approve the report of the liquidator on the liquidation;
2. To hear and acknowledge the report of the Company's auditor on the liquidation accounts,
3. To give discharge to the liquidator for the performance of its duties,
4. To decide on the closure of the liquidation,
5. To decide to keep the records and books of the Company for a period of five years at the registered office of HSBC Securities Services (Luxembourg)
6. To note that the amounts which could not be paid to the creditors and the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse de Consignation.
7. To decide any other business which be brought before the Meeting.

The President read the following reports:

- The Independent auditor's report to the liquidation; and
- The Liquidator's report.

The meeting having heard the agenda, the President submits to the vote of its members the following resolutions which are taken by unanimous vote:

*First resolution*

The shareholders approve the report of the liquidator on the liquidation.

*Second resolution*

The shareholders approve the report of the Company's auditor on the liquidation accounts.

*Third resolution*

The shareholders give discharge to the Liquidator for the performance of his duties.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to close the liquidation proceedings.

*Fifth resolution*

The shareholders resolve that the books and documents of the Company are deposited for a period of five years at the registered office of HSBC Securities Services (Luxembourg).

*Sixth resolution*

The shareholders resolve that any liquidation proceeds that could not be distributed to their rightful owners be deposited with the "Caisse des Consignations".

*Seventh resolution*

The shareholders resolve the closure of the liquidation and that the Company will cease to exist.

All the resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English at the request of the meeting, followed by a French translation; and that in case of divergence between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read to the persons present at the meeting, all known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société d'investissement à capital variable FIRST NIS REGIONAL FUND SICAV (en liquidation) (ci-après la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 48072), constituée suivant acte notarié du 24 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 302 de 1994. Le terme pour lequel la Société a été constituée a expiré le 28 novembre 2006 et la Société a été dissoute en conséquence et mise en liquidation.

L'Assemblée est présidée par Jean-Pierre Hollanders, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Bouchra Ermiti, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Denise Outwhaite, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. Toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires en date du 18 novembre 2009, et par des avis publiés au d'Wort et au Tageblatt le 23 novembre 2009 et le 30 novembre 2009.

II. Les actionnaires représentés et le nombre des actions qu'il détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les titulaires des procurations et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée avec la procuration au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Il résulte de la liste de présence que sur les actions en circulation, 125.000 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

Il s'en suit que la présente Assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approuver le rapport du Liquidateur sur la liquidation,
2. Approuver le rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes de liquidation
3. Décharge au Liquidateur pour l'exécution de son mandat;
4. Décider sur la clôture de la liquidation;
5. Décider de conserver les livres et documents de la Société pour une période de cinq ans au siège social de HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A..
6. Décider que le produit de la liquidation qui n'aurait pu être distribué aux personnes y ayant droit à la clôture de la liquidation sera déposé auprès de la Caisse des Consignations;
7. Divers.

Le Président a alors lu les rapports suivants:

- Le rapport du Réviseur d'entreprises sur le rapport de liquidation; et
- Le rapport du Liquidateur.

L'Assemblée ayant entendu l'ordre du jour, le Président soumet au vote de ses membres les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'Assemblée approuve le rapport du Liquidateur.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée approuve le rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes de liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée donne décharge au Liquidateur pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de clôturer la procédure de liquidation.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conserver pendant une période de cinq ans les livres et documents de la Société au siège HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. situé au 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide que le produit de la liquidation qui n'aurait pu être distribué aux personnes y ayant droit à la clôture de la liquidation sera déposé auprès de la Caisse des Consignations.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et que la Société cesse d'exister.

Les résolutions ci-dessus ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: : J.-P. HOLLANDERS, B. ERMITI, D. OUTHWAITE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56630. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013227/137.

(100006772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Cognis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.447.

En date du 30 décembre 2009, Kjell Sundstrom, avec adresse au 2C25, Kaskisgatan, 20700 Abo, Finlande, a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013483/12.

(100006996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 54.050.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.863.

En date du 19 novembre 2009, l'associé unique Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.à r.l. avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 54,050,000 parts sociales à Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., avec siège social au 1 A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

En conséquence, l'associé unique de la société est Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., et détient 54.050.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013484/15.

(100007001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**SOF International Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.260.

En date du 19 juin 2008, le nom de l'associé SOF-VII European Holdings II, S.à r.l. a changé et est désormais SOF International Hotel Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013487/12.

(100007047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**VIII Euro Eco Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.515.

En date du 19 juin 2008, le nom de l'associé SOF-VII Asian Holdings II, S.à r.l. a changé et est désormais SOF International Hotel S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013488/12.

(100007048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Catalyst EPF Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.746.

Par résolutions prises en date du 30 décembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013489/15.

(100007071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**King's Cross Asset Funding 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.962.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 5", a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.962 incorporated by a notarial on 27 June 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1214 on 16 November 2005 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company:

*Third resolution*

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Asset Funding 5", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.962 constituée suivant un acte notarié en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1214 du 16 novembre 2005 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Seconde résolution*

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

#### *Troisième résolution*

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/532. Reçu douze euros (12.- €)

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012568/101.

(100005494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

---



**Forest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.646.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2009:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010013493/16.

(100006367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Barbican S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.731.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2009*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010013495/16.

(100006360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Finholding Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.980.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2009:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010013498/24.

(100006341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Stonehenge Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.113.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2009:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010013499/24.

(100006336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Corbox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.951.

—  
*Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 09 novembre 2009*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Hans MUSTAD en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Clarin MUSTAD, né le 01.04.1966 à Rouen, France, demeurant Chemin du Marquisat 13, 1025 St Sulpice, Suisse. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010013500/16.

(100006415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Gestom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 29.662.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 18 février 2008 a nommé pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Norbert von Kunitzki décédé, Madame Jeanny Pundel von Kunitzki, née le 16 mai 1961 à Luxembourg et demeurant 257

rue de Luxembourg à L-8077 Bertrange, en qualité de nouvel administrateur-délégué de la société, avec le pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/10.

Signature.

Référence de publication: 2010013501/14.

(100006629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**International Artsana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 9.299.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 59 du 21 février 1992.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 107 du 4 février 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 décembre 2009, que Madame Francesca CATELLI a démissionné de son poste d'administratrice et que Monsieur Ernesto BENEDINI, consultant économique, demeurant à CH-6901 LUGANO, Via Mazzini n° 17, a été coopté comme administrateur en remplacement de Madame Francesca CATELLI.

Monsieur Ernesto BENEDINI terminera le mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la société INTERNACIONAL ARTSANA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010013502/25.

(100007061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Specialty Coating Systems Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 235.875,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.117.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 décembre 2009*

L'associé unique:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans dans les locaux de SGG au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Specialty Coating Systems Luxembourg, liquidée

Signature

Référence de publication: 2010013504/19.

(100006744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Pergam Partners IV & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.730.

—  
Pergam, Société anonyme, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, RCS Luxembourg B 109 010: Le Gérant commandité

*Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le conseil d'administration de la société en date du 30 décembre 2009*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration du gérant commandité de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour l'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010013506/15.

(100006870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

—  
Pergam, Société anonyme, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, RCS Luxembourg B 109 010: Le Gérant commandité

*Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le conseil d'administration du gérant commandite de la société en date du 30 décembre 2009*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration du gérant commandité de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour l'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010013507/16.

(100006869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Chiaoni Import S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 107.791.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013600/10.

(100006848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Alexandre Immo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.066.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013603/10.

(100006842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

---

**Universal Trader S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013604/10.

(100006840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Trade and Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013605/10.

(100006831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010013606/12.

(100006773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Kwadrinvest Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.679.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013559/10.

(100006334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Gestion Conseil Formation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 130.412.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013564/10.

(100006330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.